



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Pôle Cohésion Sociale
Service Formation, Certification, Métiers

ARRETE

**Relatif à la nomination du jury
pour le diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale**

Session de Juin 2026

**Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles D451-81 et suivants,

Vu l'arrêté du 1er juillet 2024 modifié relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2025-12-08 DREETS/DSG en date du 8 décembre 2025 portant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et compétences générales de la DREETS ;

Vu la décision N° R53-2026-04-01-00001 en date du 1er avril 2026 portant subdélégation de signature au titre des compétences générales (compétences Préfet de région) de la DREETS ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Monsieur Jean-Matthieu SALLÈS, Responsable adjoint du service Formation, Certification, Métiers de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne est nommé président du jury.

Article 2 :

Sont désignés membres du jury du diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale qui se tiendra le vendredi 5 juin 2026 :

- au titre des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale :

Madame PODEUR Maëlle, formatrice - Lycée Estran Fénelon de Brest

- au titre des représentants de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale et médico-sociale :

Madame GUINEBAULT Jennifer, TISF à l'UDAF 29 ;

- au titre des représentants qualifiés du secteur professionnel employeurs et salariés :

Madame VOISIN Nadja, TISF à l'ADMR du pays de Brocéliande.

Article 3 :

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, le 18 mai 2026

Pour le Préfet de la région Bretagne,
P/la Directrice régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités
Le Directeur régional adjoint de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Le responsable du pôle Cohésion Sociale

SEVAER Vincent

